



DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Séance du 05 Janvier 2026

Délibération n° D2026002

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 29 décembre 2025

L'an deux mille vingt-six et le cinq janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, PIN-BELLOC Florence et SÉNAC Fabienne et de MM. CORNILLOU Jean-Pierre, FRILLAY Yoan, GONINDARD Christophe, JOCTEUR-MONROZIER François, OTAL Cédric.

Absents excusés : Mmes FRANCH Véronique, LAVERGNE Laetitia, et M. BOUTEILLER Dominique.

Mme CASAGRANDE Joséphine a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Objet : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps complet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs, au grade des adjoints administratifs.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} avril 2026 un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL




La Secrétaire de séance,
Joséphine CASAGRANDE

